

# LES PORTS DE PLAISANCE : DES ESPACES STRATÉGIQUES POUR LE DÉPLOIEMENT DE POLITIQUES PUBLIQUES

**10 janvier 2017 à Marseille**

code 20 RODJC 002

## CONTEXTE

---

Depuis 2005, le CNFPT s'inscrit dans la démarche « ports propres » en partenaire avec la Région PACA et l'UPACA.

Cette journée a pour objectif de faire le point sur la gestion des ports de plaisance et leur intégration dans l'aménagement du territoire.

En partenariat avec :



## CONTACTS

---

Conseiller formation  
Laurent FISCHER  
Tél. : 04 94 08 96 03  
laurent.fischer@cnfpt.fr

Contact et suivi  
Cathy VERVAEKE  
Tél. : 04 42 52 28 93  
Fax : 04 94 08 96 50  
servicegfr@cnfpt.fr



## PROGRAMME

• 8h15 Accueil des participants et visite de l'espace « Charte des Ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur »

• 09h45 Présentation de la journée

**Laurent Fischer**, Conseiller formation, CNFPT

**Roger ROUX** Conseiller régional, délégué aux ports de plaisance et de pêche

**René GAUDINO** Président de l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Animation de la matinée par **Fabrice GARCIA**, DGST de la commune de Marseillan (34)

### 10h : La Charte des ports de plaisance et de pêche : un outil d'accompagnement pour les ports de demain

• Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et **Véronique TOURREL CLEMENT**, Déléguée générale de l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Évaluation de la démarche et perspectives des actions mise en place

### 10h30 : Le port : un équipement au service de la Ville et ses habitants

• **Philippe LANGEVIN**, Maître de conférences en économie régionale Université Aix Marseille :  
Le port : un équipement public inscrit dans la dynamique urbaine

• **Jérôme GIRAUD**, Directeur des ports de Toulon (83)  
Présentation de la dynamique économique et sociale des ports de la rade et de leur rôle en tant qu'infrastructures de transport

• **Franck DOSNE**, Directeur des ports de la CCI Nice Côte d'Azur (06)  
Présentation de l'attractivité touristique des ports de la Côte d'Azur (patrimoine, croisière, plaisance, commerce)

### 11h30 : Le rôle central des ports, en tant qu'interface terre-mer dans la gestion environnementale des territoires

• **Didier REAULT**, Vice-Président du Contrat de Baie de Marseille (13)  
Le rôle stratégique des ports dans le cadre du contrat de baie.

• **Fatiha EL MESSAOUDI**, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
La restauration de la fonction écologique de nurserie des petits fonds côtiers à partir des infrastructures portuaires

• **Christelle MASCLEF**, Atelier bleu CPIE Côte Provençale

Les démarches participatives : quand la médiation se substitue à la communication

12h30 : Pause-déjeuner

### 14h30 : Les ports face à l'évolution des modèles économiques

• **Véronique TOURREL CLEMENT**

Présentation de l'observatoire des nouveaux usages portuaires, quels enseignements ?

• **Eric MABO**, Fédération des Industries Nautiques  
L'évolution des modes de consommation dans le secteur de la plaisance

• **Marc BONNEFOY**, Responsable études et formations - Comité Régional du Tourisme  
Les enjeux pour l'avenir et le développement du tourisme sur le littoral

• **Marc Emmanuel QUIROUARD FRILEUSE**, Directeur du port de Cavalaire (83)  
Les enjeux et de la stratégie de rénovation d'un port : le cas de Cavalaire

• **Christophe PIANA**, Directeur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de Serre Ponçon (04-05)  
Le nautisme en tant que projet de territoire : le projet Serre Ponçon, destination nautique

16h30 : Conclusion

## PUBLIC

- Les responsables techniques et administratifs des ports  
- Les agent.e.s portuaires  
- Tout agent.e en charge de la gestion des ports

## LIEU

Villa Méditerranée  
Esplanade du J4  
13002 Marseille  
Tel : 04 95 09 42 70

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Inscription auprès de votre service formation ou, si votre collectivité à fait ce choix, pré-inscription en ligne sur le site : <https://inscription.cnfpt.fr>

**Date limite d'inscription le 02/01/2017.**

**Code 20 RODJC 002**

Attention : l'inscription validée par la collectivité vaut acceptation dans la limite des places disponibles. Un e-mail de confirmation est adressé la semaine précédant la manifestation.

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge, seul le repas est offert ou indemnisé à hauteur de 11 €.

